

12 nov 2015 -11:54

Appartient à Conseil des ministres du 13 novembre 2015

Contingent de l'armée pour 2016

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui fixe le contingent de l'armée pour l'année 2016.

Le contingent de l'armée est limité à 30 820 militaires. Ce nombre exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2016. Il se subdivise comme suit :

- 29 650 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- 470 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire
- 700 militaires qui peuvent être rappelés sous les armes le jour où le contingent de l'armée atteint son niveau maximum

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée doit être fixé chaque année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>